

Envoyé en préfecture le 22/12/2023


Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 035-213500994-20231218-DCM\_18122023\_13-DE

# Bordereau de signat

DCM\_18122023\_13

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	21/12/2023	<b>Action : Visa</b>
Jacky Lechable, Maire	22/12/2023	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Jacky LECHABLE</u> ( Président , SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA STATION D'EPURATION DE MONTGAZON) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 24 sept. 2021 à 14:13 au 24 sept. 2024 à 14:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	22/12/2023	<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

*République Française*

**Commune de Domloup  
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du lundi 18 décembre 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

Le lundi 18 décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX,

Absents(tes) excusée(s) : Michel MERCIER (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Kevin DOFAL, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, (pouvoir à Sandrine LELIÈVRE), Viviane SAINT-DENIS.

Monsieur Christophe LAINÉ est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2023-18/12-13 Finances budget annexe « Production d'énergie photovoltaïques » : statuts de la régie et désignation des membres du Conseil d'exploitation**

Après la création du budget annexe « Panneaux photovoltaïques » à la seule autonomie financière, et conformément aux articles L 2221-14 et R 2221-3 du CGCT, ce service doit être administré sous la présidence du Maire par un Conseil d'exploitation.

Ce Conseil d'exploitation est constitué, suivant l'article R 2221-4 et suivants, d'au minimum trois personnes désignées par la Conseil municipal par délibération distincte.

Le Président du Conseil d'exploitation est élu au sein du Conseil d'exploitation suivant l'article R 2221-9 du CGCT.

Le Directeur est nommé par le Maire suivant l'article R 2221-67 du CGCT. Il ne doit pas avoir de mandat de sénateur, député représentant du Parlement européen et ne doit pas appartenir au Conseil municipal suivant l'article R 2221-11 du CGCT.

Ces attributions sont précisées à l'article R 2221-68 du CGCT et retracées dans les statuts de la régie ainsi créée.

La commune peut par ailleurs, sous sa responsabilité au moyen d'un arrêté, déléguer sa signature au directeur pour toutes matières intéressant le fonctionnement de la régie (R 2221-63).

Il est proposé que le Conseil d'exploitation soit composé de 5 membres répartis de la façon suivante :

- 4 membres issus du Conseil municipal
- 1 membre provenant de l'extérieur.

Vu le projet des statuts de la régie « Production d'énergie photovoltaïque » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Approuve** les statuts de la régie « Production d'énergie photovoltaïque » tels qu'annexés à la présente délibération
- **Nomme** les membres du Conseil d'exploitation suivants :
  - Membres issus du Conseil municipal :
    - Monsieur Jacky LECHÂBLE
    - Monsieur Sébastien CHANCEREL
    - Madame Catherine GUIBERT
    - Monsieur Yves LE GALL
  - Représentant extérieur :
    - Monsieur Julien PANAGET
- **Désigne** Monsieur Laurent MEUNIER, Directeur Général des Services, en tant que Directeur de la régie « Production d'énergie photovoltaïque ».
- **Autorise** le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jacky LECHÂBLE